



INSCRIPTION AUX TAP

08 janvier au 23 février

Nom - Prénom :

Adresse mail :

Les inscriptions aux TAP sont obligatoires :

- Un enfant qui n'est pas inscrit aux TAP n'est pas sous la responsabilité de la collectivité,
- L'inscription permet la mise en place des activités selon le nombre d'enfants.

Les enfants, dont la fiche n'aura pas été retournée avant le vendredi 22 décembre, ne seront pas accueillis aux TAP.

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Du 08 au 12 janvier				
Du 15 au 19 janvier				
Du 22 au 26 janvier				
Du 29 janv. au 2 fév.				
Du 05 au 09 février				
Du 12 au 16 février				
Du 19 au 23 février				

Par dépôt uniquement à l'accueil ou dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail enfancejeunesse@haute-goulaine.fr

Signature